



Probleme de paie sur tous les employés, que faire?

Par **adilo31**, le **10/04/2009** à **17:41**

Bonjour, je viens d'être embauchée en intérim pour une mission qui durera jusqu'en juin sur un grand site aéronautique, j'étais contente, bon salaire, prime etc... Mais en fait tous les salariés se plaignent qu'ils soient en CDIC ou interim, ce sont les anciens mais je viens de recevoir ma fiche de paie et je commence à avoir peur! Je vous explique, nos contrats sont tous à 35h, hors nous en faisons 36 par semaine sans compter les heures sup...les heures supplémentaires sont annualisées, pour celles du vendredi je pense, enfin il y a quelques petites choses que je n'ai pas encore saisies tellement c'est compliqué...et les salariés qui ont fait des heures et qui n'ont pas encore pris de vacances se retrouvent à devoir des heures à la société. Ce qui fait que maintenant s'ils font des heures sup, c'est comme s'ils travaillaient gratuitement, donc ils ne viennent plus faire des heures sup. Du coup c'est nous les nouveaux qui faisons les heures sup, on a jamais manqué puisque l'on commence à peine évidemment. Et apparemment si nous posons des congés ou que nous sommes malade, la société pioche dans les heures sup que nous avons effectuées en les payant comme des heures normales, au lieu d'être à 25%. Sur nos relevés d'activités hebdomadaires aussi il y a des petites arnaques apparemment, un employé m'a dit ce matin qu'il avait regardé ses relevés, et en fait il y a quelqu'un qui a barré les 7.75 heures tout les jours de la semaine, et a noté 7 à la place!!! alors que nous faisons bien 7,75h par jour. Une autre collègue elle, a fait 40h sup dont elle n'a pas vu la couleur de son argent encore, donc maintenant elle refuse de faire les heures tant que ce n'est pas régularisé, car au bureau on lui a sorti qu'elle était à -24h donc si elle fait des heures elle sera encore moins payée du coup! et sur son dernier bulletin de salaire, il lui ont même enlevé 7 euros 75 de chèque resto alors qu'on a pas de prime resto! et une autre on lui a sorti 2 euros 30 pour la même raison. Moi je viens de recevoir mon bulletin de paie aujourd'hui, pour le lundi 30 et mardi 31 mars donc j'ai fait 2x7,75 ce qui fait 15,50h ben ils m'ont mis que 14h payées! alors je me dis ça y est les ennuis commencent avec moi aussi,

personne ne dit rien, moi je vais pas continuer aussi a venir tout les vendredis apremidi en plus et samedi matin pour le bien de l'entreprise...si c'est pour ne pas etre payée.D'autre collegues ce sont fait licencié lundi, pr rien, ils vont aux prud'hommes...que me conseiller vous?

Par **Visiteur**, le **10/04/2009** à **20:44**

bonsoir,rnrnet qu'en dit l'agence intérim ?

Par **adilo31**, le **11/04/2009** à **14:11**

je dois rappeler mardi pour voir...mais j'ai peur qu'ils me fasse comme aux autres a me barrer les 7,75h que l'on marque sur le relevé d'heures, et qu'on le remplace par 7...mes collegues me disent que l'on peut rien faire car on a pas de preuve, car c'est lui qui signe en dernier les relevés d'heures, donc celui qui a barré ça peut etre nous comme lui.Moi je leur dis que c'est pas possible on a bien des droits quand meme.alors du coup on doit se taire.comment prouver qu'on a bien fait toute les heures normales.et meme les heures sup.parce que nous on les marque mais si il barre après nous et qu'en plus c'est meme pas sûr qu'on récupere ces feuilles.Si eux ils ont envie de se taire libre à eux, mais moi je viens pas de 7h30à 16h15 pour rien.sinon je vais faire comme lui, je viendrai que 7h et pas 7,75!mais la je risque d'etre renvoyé, car ils virent les gens très facilement aussi.y'en a deux qui vont pas tarder déjà...alors qu'ils ont rien fait, ils ouvre peut etre un peu trop leur bouche pour leur heures qui leur manque.Je pense qu'ils recherche des gens qui se taisent.Enfin moi je préfère me renseigner avant car ça va pas tarder que certains aille aux prud'hommes.Si je dois y aller aussi j'aimerai avoir des preuves que j'ai fait mes heures quand meme.non?

Par **Visiteur**, le **11/04/2009** à **15:55**

on verra donc mardi.... demandez leur de vous faire voir le relevé d'heures... rnet demandez leur comment faire si ils vous demandent à l'avenir de faire des heures sup ?????rnrnsur votre contrat, il est mentionné combien d'heures ?????

Par **adilo31**, le **11/04/2009** à **19:59**

Sur mon contrat il y a marquer 35h, et on en fait 36 par semaine, et l'heure par en heure sup annualisée "en principe", non parce que le site aussi ferme aussi pr la période de noel, certain sous traitant ont le droit d'y travailler mais nous on ferme en meme temps qu'eux, et vacances obligées, et nos heures sup de l'année bouche ces vacances là aussi...et pas en heure sup...du coup toute les heures que nous avons fait dans l'année, si on reste jusqu'a décembre évidemment, ne sont pas payées à 25%.et si nous meme prenons des vacances ou manquons pour maladie c'est pareil ils piochent dans notre compteur d'heure sup...ils ont le droit de faire ça?je compte pas être absent!je vous le dit!!!lol!

Par **adilo31**, le **11/04/2009** à **20:02**

ah et mes collègues m'ont dit aussi que mon agence interim ne voulais pas me montrer les relevés d'heure...ils ont pas le droit ça non plus?j'ai le droit de voir mes relevés quand meme! je vais quand meme aller voir j'aurai le temps je passe en horaire de soir..je vous tiens au courant mardi!

Par **Visiteur**, le **11/04/2009** à **20:08**

en intérim si mes souvenirs sont bons... il y a 3 feuillets... rn1 pour l'agence - 1 pour l'entreprise - 1 pour le salarié... rnrnvoyez mardi avec l'agence car vous êtes intérimaire .. pas embauché par cette société et ils n'ont pas a vous annualiser les salaires....rnrnsi le site ferme.. a eux de prévenir l'agence intérim qui fera les contrats en conséquence.....rnrnje n'ai jamais entendu parler de compteur d'heures en intérim... on est payé en fonction des heures travaillées....rnrnsos encore une fois à mes collègues du forum

Par **adilo31**, le **12/04/2009** à **16:42**

ah oui!?bon ben vous m'en apprenez bien des choses, car moi on me fait que des photocopies de mes relevés d'heures et encore il faut attendre que monsieur les ai signé et apparemment il est déjà en retard de trois semaine pour nous les rendre.et l'annualisation des heures sup se fait dans cette entreprise aussi pour les intérimaires.enfin du moins a la fin de la mission apparemment enfin je suis nouvelles je n'ai eu que les témoignages de mes collegues...à mardi!!

Par **adilo31**, le **17/04/2009** à **18:52**

Bonjour, ça y est j'ai eu l'agence interim, elle ma dit que pour la semaine 14 l'entreprise leur avait envoyer juste 14h, et moi mon chef je lui en ai parlé aujourd'hui, il ma donné mes relevés signés de la semaine 14 et 15, ils n'ont pas de problemes rien de rayés ou de modifié, alors comment faire pour qu'ils rectifie ça, l'employée qui s'est faite escroquée aussi attend depuisun an qu'ils l'a régularise... est ce que mon agence interim peut faire quelque chose enfin en tout cas j'ai les preuves que j'étais bien là puisqu'il a signé.